

La Brève

1. - Les priorités de l'UPA dans la négociation sur la modernisation du marché du travail - Ils ont dit... -
2. - Heures supplémentaires - Retraite - Chiffres clés -
3. - Un "small business act" à la française ? -
- Coût du travail - Ils ont dit -
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°190 - 15 septembre 2007

Ils ont dit...

« En échange d'une vraie souplesse à l'embauche, on est prêt à beaucoup d'efforts sur la formation, l'accompagnement des chômeurs et même leur indemnisation dès lors qu'eux aussi prennent de vrais engagements.

Plus que les contrats aidés dans le dédale desquels les artisans ne se retrouvent pas, c'est d'un contrat type CNE dont nous avons besoin.

Nous sommes pour un contrat de travail "sécurisé" avec une période d'essai suffisante, à savoir trois mois, renouvelable une fois. Il faut également un balisage des motifs de licenciement qui permette d'encadrer les procédures juridiques et de limiter les recours. »

Citations du Président de l'UPA, Pierre Martin, dans un article paru le 14 septembre dans "Le Figaro".



Les priorités de l'UPA dans la négociation sur la modernisation du marché du travail

Le 7 septembre, les partenaires sociaux ont donné le coup d'envoi du marathon de la négociation sur la réforme du marché du travail. Au menu des premières discussions : l'entrée dans l'emploi.

L'UPA participe avec détermination à la négociation qui s'est ouverte et souhaite que les partenaires sociaux parviennent à un accord avant la fin de l'année. Concernant l'entrée dans l'emploi, l'UPA considère que l'inadaptation à l'emploi d'un grand nombre de jeunes et de chômeurs exige de reconsidérer nos systèmes de formation et d'orientation, en confortant les formules qui ont fait leur preuve comme l'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Les entreprises artisanales, qui forment plus de la moitié des apprentis et qui offrent de réelles opportunités d'emploi, doivent être prises en exemple. En matière de contrat de travail, une simplification s'avère nécessaire, en particulier en ce qui concerne les nombreux contrats aidés. En revanche, il conviendra de maintenir des formes diversifiées de contrat de travail. Ainsi les CDI, CDD et autres contrats d'intérim permettent aujourd'hui d'ajuster l'embauche au besoin précis de l'entreprise à un instant donné ; une stricte unification des contrats de travail actuels apporterait de fortes rigidités néfastes pour l'emploi. Le CNE apporte une solution aux entreprises désireuses de développer une activité sans en connaître la pérennité. Ce nouveau contrat a d'ailleurs rencontré un vrai

succès chez les artisans, représentant jusqu'à 14 % des embauches. Dans le même esprit, l'UPA propose que la période d'essai de référence du CDI soit portée à trois mois renouvelable une fois. En contrepartie, il faudra prévoir en cas de rupture du contrat de travail un meilleur accompagnement du salarié. L'UPA sera également très vigilante sur la question de la réforme de l'assurance chômage, sachant que près de la moitié (46 %) des artisans ne parvient pas à recruter. Ce constat prouve malheureusement que l'ANPE ne répond pas totalement aux attentes des entreprises. La priorité est donc de rationaliser les missions de l'ANPE afin de mettre en place un véritable service de reclassement des demandeurs d'emploi. Enfin, les partenaires sociaux vont s'atteler à la sécurisation des parcours professionnels. Derrière ce terme se cache l'idée d'attribuer au salarié des droits individuels, cumulables dans le temps, et qu'il pourra faire valoir auprès de ses employeurs successifs. Or, la création de droits transférables d'une entreprise à l'autre est susceptible de générer des contraintes insurmontables pour les petites entreprises, au risque que la mesure se retourne contre le salarié lui-même. L'UPA s'attachera à éviter cet écueil.

heures supplémentaires

65 % des salariés des entreprises de moins de 20 salariés se disent prêts à effectuer des heures supplémentaires. C'est l'un des principaux enseignements que l'on retiendra de l'enquête IFOP pour Fiducial réalisée en juillet auprès d'un échantillon représentatif de chefs de petite entreprise et de salariés.

Par ailleurs, 57 % des patrons de TPE déclarent qu'ils seraient incités à recourir davantage à des heures supplémentaires par des mesures d'exonération de charges sociales et de défiscalisation des heures supplémentaires.

D'ailleurs, si une majorité (53 %) d'entre eux pense que de telles mesures les aideraient financièrement, ils sont encore davantage (60 %) à estimer qu'elles permettraient avant tout d'augmenter le pouvoir d'achat de leurs salariés de façon importante. En revanche, les impacts sur l'emploi s'avèrent incertains : si 52 % déclarent qu'à terme les allègements fiscaux leur permettront d'embaucher, 45 % pensent au contraire qu'ils embaucheront moins et auront plus recours à leurs salariés actuels.

Au delà de ces annonces, 65 % des patrons de TPE estiment qu'ils auront besoin de recourir à des heures supplémentaires. Cela est particulièrement vrai pour les entreprises du BTP (79 %) et pour les entreprises employant de 10 à 19 salariés (77 %).

Contrairement aux critiques formulées, 67 % des salariés pensent qu'en cas de besoin, leur employeur leur laissera le choix de faire des heures supplémentaires. Quant aux chefs d'entreprise, ils déclarent à 88 % qu'ils n'imposeront pas à leurs salariés d'effectuer des heures supplémentaires.

Une partie des entreprises artisanales pénalisée

Le projet de décret relatif à l'article 1^{er} de la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, présenté le 5 septembre aux partenaires sociaux, ne répond pas aux attentes de l'UPA. La déception est d'autant plus forte que les entreprises artisanales avaient accueilli avec enthousiasme la perspective d'un recours facilité aux heures supplémentaires. En effet, l'UPA a franchement soutenu la mesure de défiscalisation fiscale et sociale des heures supplémentaires qui est de nature à combattre les difficultés de recrutement et à accroître le pouvoir d'achat des salariés de l'artisanat. Néanmoins, ce soutien était assorti d'une condition au moment de l'examen du texte au Parlement : que le passage de 10 % à 25 % de majoration des heures supplémentaires dans les entreprises de moins de 21 salariés au 1^{er} octobre 2007, ne se traduise pas par un surcoût financier pour ces entreprises. Or, en limitant à 1,50 euro le montant de la déduction forfaitaire de cotisations patronales pour les entreprises de moins de 21 salariés qui n'appliquent pas encore la majoration de 25 %, le projet de décret introduit un

surcoût sur tous les salaires supérieurs à 1,3 SMIC. Par conséquent, le texte, dans sa rédaction actuelle, pénalise les entreprises artisanales qui sont parmi les plus créatrices d'emploi et les plus sensibles aux variations du coût du travail, alors que toutes les entreprises de plus de 20 salariés pourront tirer avantage du dispositif quel que soit le niveau du salaire. Ainsi, c'est au moment où le Président de la République et le gouvernement exhortent les chefs d'entreprise à revaloriser les salaires, et alors que les entreprises et les branches professionnelles de l'artisanat ont fortement réévalué les minima salariaux ces dernières années, qu'un décret vient pénaliser les entreprises vertueuses en leur imposant un surcoût en cas de pratique des heures supplémentaires. Pour rectifier cette situation totalement contraire à l'effet recherché par la loi, l'UPA a appelé le gouvernement à consulter les représentants des entreprises concernées en vue de définir un niveau de compensation des heures supplémentaires qui soit aussi favorable aux entreprises de moins de 21 salariés qu'aux autres entreprises.

RETRAITES

Oui à la réforme des régimes spéciaux

L'UPA a accueilli avec satisfaction la volonté affichée par le Premier ministre de reprendre le processus de réforme des régimes spéciaux. Il apparaît injustifié en effet qu'une catégorie de salariés continue à bénéficier de conditions de retraite avantageuses par rapport au reste des Français. Les précédentes réformes visant à assurer la pérennité des régimes de retraite ont imposé des efforts à la majorité des actifs qui devront cotiser plus longtemps pour bénéficier de l'assurance vieillesse. Cet effort doit également être demandé aux salariés des régimes spéciaux de façon à respecter l'égalité de traitement entre toutes les catégories de salariés. L'UPA considère en outre que la réforme des régimes spéciaux ne devra pas se limiter à un alignement des durées de

cotisation (chiffres ci-dessous) et qu'elle devra également prévoir à terme un rapprochement des règles de calcul de la pension.

REGIMES SPECIAUX : Plus de 500.000 actifs et 1,1 million de retraités et d'ayants droits : retraite entre 50 et 60 ans ; 37,5 ans de cotisation ; pension calculée sur les 6 derniers mois (RATP) de salaire ou sur le dernier mois (EDF/GDF).

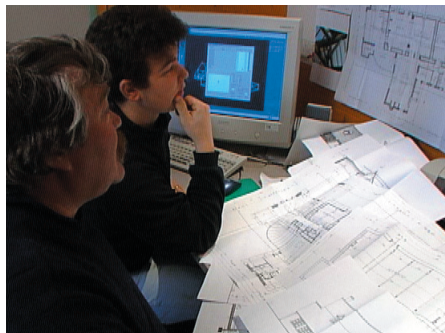
REGIME DES FONCTIONNAIRES : retraite à 60 ans ; 40 ans de cotisation (à compter de 2008) ; pension calculée sur les 6 derniers mois (RATP) de traitement.

REGIME GENERAL : retraite à 60 ans ; 40 ans de cotisation ; pension calculée sur les 25 meilleures années de salaire.

Un « *Small Business Act* » à la française ?

Le Président de la République a confié une mission sur l'encouragement au développement des PME à Lionel Stoléru. L'ancien secrétaire d'Etat a été chargé de faire des propositions d'ici le mois d'octobre pour mettre en place sur le modèle américain un « *Small Business Act* (SBA) à la française ». Au delà de l'effet d'annonce, de quoi parle-t-on ? Depuis 1953 aux Etats-Unis, le SBA impose qu'un certain montant de marchés publics soit chaque année réservé aux PME. Cette part est totale pour les marchés inférieurs à 100.000 dollars et partielle pour les marchés supérieurs. Au total en 2004, 23 % des marchés publics américains, représentant près de 70 milliards de dollars étaient directement réservés aux PME. Bien que contraire au principe de libre concurrence, cette forme de discrimination positive a été entérinée par l'Organisation mondiale du commerce -OMC-. L'idée que l'Europe puisse s'inspirer de la pratique américaine commence à faire son chemin. Pour sa part, l'UPA ne souscrira pas à cette perspective sans avoir vérifié au préalable que les nouvelles

règles ne pourront se retourner contre les petites entreprises. En particulier, il conviendra que la part de marchés publics réservée aux petites entreprises soit bien conçue comme un minimum légal et qu'elle ne soit assortie d'aucune limite supérieure. Certains artisans consacrent aujourd'hui une part importante de leur activité aux marchés publics ; il serait pour le moins paradoxal et regrettable qu'un « *small business act* » aux contours mal étudiés ait pour effet de restreindre la part consacrée aux marchés publics par certaines entreprises artisanales. À titre d'exemple, 42 % des 335.000 entreprises artisanales du bâtiment obtiennent aujourd'hui des marchés publics en direct ou en sous-traitance.



COÛT DU TRAVAIL

La piste de la TVA sociale renvoyée au CES

L'UPA est satisfaite que plusieurs membres du gouvernement aient réaffirmé leur volonté ferme de modifier le mode de financement de la sécurité sociale. Le Premier ministre avait demandé le 12 juin à M. Besson une étude "prospective" sur la piste de la TVA sociale, nourrie entre autres des exemples danois et allemand. Christine Lagarde avait de son côté été chargée d'en étudier la faisabilité technique, juridique et financière. Alors que la copie remise par Eric Besson tend à mettre en avant les bénéfices de la mesure en matière de créations d'emploi, le rapport de la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi souligne plutôt les risques inflationnistes de la TVA sociale. Le gouvernement a choisi de

ne pas trancher immédiatement le débat et a renvoyé le dossier au Conseil économique et social. Celui-ci devra se prononcer d'ici la fin de l'année. Pour l'UPA, la priorité des entreprises artisanales consiste en une réduction du coût du travail. Les allègements de charges sociales patronales consentis depuis plusieurs années vont dans le bon sens mais c'est à une véritable réforme du financement de la protection sociale qu'il faut s'atteler, de sorte que les salaires et l'emploi ne soient pas pénalisés par le poids excessif des charges sociales. Il n'existe pas d'assiette idéale mais après tous les travaux destinés à trouver de nouvelles sources de financement de la protection sociale, la piste de la TVA sociale doit être approfondie.

Ils ont dit...

« La TVA sociale consiste à effectuer un transfert équilibré entre des cotisations sociales employeurs et la TVA.

Une telle réforme créerait des emplois, et ce d'autant plus que les baisses des charges seraient ciblées sur les bas salaires. Si les entreprises jouent le jeu et répercutent l'intégralité de la baisse des charges sur leurs prix de production, on peut s'attendre à ce qu'une hausse de 3 points de TVA suscite un surcroît d'emplois de 75.000 à 160.000 à moyen terme.

Les prestations sociales individuelles (chômage, retraite) relèvent d'une logique d'assurance et devraient légitimement être financées par des cotisations liées au travail.

Les prestations sociales universelles, qui ne sont pas liées à une activité de la part des bénéficiaires (santé, famille) relèvent d'une logique de solidarité et devraient à ce titre être financées par l'impôt. »

Extraits du rapport remis au Premier ministre par Eric Besson secrétaire d'Etat chargé de la Prospective et de l'Evaluation des politiques publiques.

Ils ont dit...

« La TVA sociale ne pourrait jouer qu'un rôle d'appoint dans la mise en place d'une stratégie d'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises. Elle ne constituerait qu'un levier parmi d'autres pour obtenir une baisse du coût du travail.

La hausse initiale des prix serait pour une large part inévitable, en raison de la lenteur de la répercussion des baisses de charges employeurs dans les prix.

La mise en place de la TVA sociale devrait s'accompagner d'une politique économique active de modération des prix »

Extraits du rapport remis au Premier ministre par Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi.

La FNAT réagit aux propos du Président de la République

Lors de l'installation de la commission "sur les freins à la croissance" le 30 août, M. Sarkozy avait déclaré qu'il fallait « mettre fin à des rentes de situation que rien ne justifie aujourd'hui ». Le chef de l'Etat avait cité, sans plus de précisions, les « taxis » ainsi que les « pharmaciens, notaires et avoués ». La Fédération nationale des artisans du taxi (FNAT) s'est élevée, dans un communiqué, contre les « propos indécents » du Président de la République. La FNAT a affirmé par ailleurs son opposition à toute tentative de déréglementation sauvage et a rappelé qu'elle saurait mobiliser tous les taxis de France.

La FNC sur tous les fronts

A l'occasion du Mondial Coiffure Beauté les 22, 23 et 24 septembre à la Porte de Versailles, la Fédération nationale de la coiffure (FNC) sera présente sur tous les fronts. En premier lieu, le stand de la Fédération (K15- Hall 7.1) offrira aux visiteurs un bel aperçu de ses compétences mises au service des professionnels de la coiffure. La FNC marquera également sa présence à travers divers rendez-vous comme le show de Coiffeur en France, le dimanche à 10h30 (Open Stage), les Business conférences à l'Agora, le stand de la librairie professionnelle ou encore une action particulière à l'attention des nouveaux députés.

Les positions de l'artisanat français reprises au niveau européen

En adoptant en juillet le rapport de la Commission européenne sur la modernisation du droit du travail, le Parlement européen a repris un certain nombre de positions exprimées par l'artisanat français et l'Union Européenne de l'Artisanat et des PME - UEAPME -. Les parlementaires ont ainsi souhaité mettre en avant le rôle des partenaires sociaux et renforcer la lutte contre le travail non déclaré. Par ailleurs, le Parlement a souligné le rôle indispensable des organisations professionnelles pour garantir un fonctionnement souple du marché du travail. Ainsi, les eurodéputés ont demandé aux Etats membres de favoriser le dialogue entre les partenaires sociaux, de renforcer le dialogue social dans les micros entreprises et de réduire les charges administratives pour l'application du droit social dans les PME.

Objectif : lever les freins à la croissance

La Commission pour la libération de la croissance française, annoncée par Nicolas Sarkozy le 20 juin dernier et présidée par Jacques Attali, a été instituée par un décret adopté le 24 août en Conseil des ministres. Composée de 43 personnalités françaises et étrangères provenant d'horizons divers, la commission a pour mission d'identifier les actions et réformes à mener en vue d'augmenter le pouvoir d'achat, d'améliorer le fonctionnement du marché des biens et services, de renforcer le dynamisme et la mobilité de l'emploi ainsi que le taux d'activité..

Prochain congrès de l'UPA

Le prochain congrès de l'UPA aura lieu le 25 octobre prochain au Palais des congrès de Paris, Porte Maillot, dans l'amphithéâtre bleu de 9h30 à 16h30. Cet évènement se déroulera dans le contexte d'une actualité très chargée au vu des nombreux dossiers que le gouvernement partage avec les partenaires sociaux : conférences sociales, réforme du marché du travail, Grenelle de l'environnement, pénibilité du travail, sans oublier le projet de loi de finances pour 2008.

L'agenda

5 SEPTEMBRE

Réunion de la commission sociale de l'UPA en présence du Président et du Directeur du Régime social des indépendants, Gérard Quevillon et Dominique Liger.

12 SEPTEMBRE

Entretien du Président et des Vice-Présidents de l'UPA avec la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, dans le cadre de la préparation de la conférence "Emploi, revenus, pouvoir d'achat".

Entretien du Président de l'UPA avec plusieurs membres de la rédaction du quotidien "Le Figaro".

Réunion du Conseil d'administration du FNOPA sous l'égide du Président de l'UPA .

13 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

14 SEPTEMBRE

Participation de Patrick Liébus, chef de file de la délégation UPA dans cette négociation, à la deuxième séance de négociation sur la modernisation du marché du travail.

17 SEPTEMBRE

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'administration de l'UPA Rhône-Alpes.

18 SEPTEMBRE

Réunion de la Conférence nationale de l'artisanat rassemblant les membres du Conseil national de l'UPA, du Bureau élargi de l'APCM et des représentants du "Tiers secteur" : FFCGEA, SIAGI, SOCAMA, ISM, SEMA, FFCGA, RSI, FNPCA.

Participation du Président de l'UPA aux 40 ans de l'Association des journalistes de l'information sociale -AJIS-.

